

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE CASTIRLA

CHAPELLE SAN MICHELE
TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE AU SINISTRE DE 2017

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 2 - Réfection des Peintures et des Enduits

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CASTIRLA
MAIRIE DE CASTIRLA
20 250 - CORTE

ARCHITECTE

SARL ALPHA ARCHITECTURE

28bis, Cours Paoli
Immeuble Serena
20250 CORTE

☎/📠 04.95.46.00.64

📧 alpha.architecture@wanadoo.fr

BUREAU D'ETUDES

-

FEVRIER 2018

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES PRESCRIPTIONS GENERALES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Définition des ouvrages

Les travaux du présent lot sont classés en 1 chapitre :

- Lot n° 2 - Réfection des Peintures et des Enduits

Définition sommaire des prestations dues par l'Entreprise

Outre les prescriptions contenues dans le CCT Commun, les travaux du Lot n° 1 comportent toutes les sujétions comprises :

- Les installations du chantier.
- La fourniture, le stockage, la mise en œuvre et le montage de tous les matériaux et produits entrant dans la constitution des ouvrages.
- L'exécution de tous les ouvrages définis par le présent descriptif.
- La réfection immédiate des ouvrages défectueux après constatation soit en cours de chantier, soit à la réception des travaux.
- Les protections des ouvrages contre les éboulements, chocs, remontées des eaux et leur évacuation.
- La fourniture d'échantillons.
- Le transport aux décharges publiques et décharges spécialisées des déblais excédentaires et de tous les gravats provenant du chantier.
- Et, d'une façon générale, toutes les prestations nécessaires pour satisfaire aux obligations imposées par le devis descriptif.

Prestations dues par l'Entreprise au titre des installations de chantier et organisation générale

Les installations de chantier comprenant notamment :

L'étude d'implantation des matériels nécessaires à la réalisation des constructions.

La fourniture, l'amenée à pied d'œuvre et l'installation de tout le matériel nécessaire à l'exécution de chaque catégorie de travaux.

Le démontage et le repli à la fin des travaux des matériaux et des matériels.

L'aménagement et l'entretien des accès et voies provisoires.

La démolition des ouvrages provisoires (socles, voie de grue, etc....)

Toutes les installations d'amenée d'eau à partir d'un branchement principal aux frais de l'Entreprise et la d'eau.

La sécurité publique pendant l'exécution des travaux.

La signalisation de sécurité et l'éclairage du chantier.

D'autre part, il devra se conformer aux prescriptions applicables aux travaux de l'Administration, notamment en ce qui la signalisation des chantiers, les précautions à prendre contre les accidents, les dégradations aux voies publiques, etc....

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Documents techniques de référence :

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du présent C.C.T.P.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU et normes en vigueur à la date du chantier.

Les travaux intégreront les prescriptions du « diagnostic préalable » établi par le cabinet « **ORMA ARCHITETTURA** » qui est fournis par la Maîtrise d'Ouvrage pour aider à la compréhension et à la localisation des interventions.

DESCRIPTION ET POSITION DES TRAVAUX LOT N° 2**LOT N° 2 : Réfection des Peintures et des Enduits****Généralités :**

Les travaux du présent lot seront réalisés en coordination avec l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

L'entrepreneur soumissionnaire doit se rendre sur le site avant la remise de sa proposition de prix, afin de se rendre compte par lui-même de la nature et de l'étendue des ouvrages à réaliser. Etant bien spécifié qu'aucun supplément de prix ne sera accordé après signature du marché, aux Entreprises pour raison d'omissions. Les parties ou ouvrages existants qui sont à conserver seront en cas d'endommagements rétablis à la charge de l'entreprise.

Objet :

Nettoyage et reprise de l'enduit extérieur au droit des noircissures entre campanile et façade ouest.

Reprise des enduits à la chaux intérieurs dégradés.

Nettoyage et peinture de la charpente altérée et du voligeage jointif en châtaignier altéré.

Les travaux comprennent :

- Assainissement des soubassements ;
- Enlèvement des maçonneries dégradées ;
- Réfection des enduits et de maçonneries dégradées ;
- Enlèvement de la peinture blanche par brossage ;
- Petites reprises de maçonneries ;
- Travaux de mise en couleurs pour l'ensemble des zones.

Tous ces travaux sont à réaliser après purge et toutes sujétions de reprise des supports et des maçonneries.

Nota :

L'établissement de l'ensemble des Plans EXE et des plans de détail de mise en œuvre est à la charge du présent lot.

Les travaux du présent lot devront être exécuté et « phasés » en coordination avec le lot n° 2 - Réfection des Peintures et Enduits.

1 Installation de chantier**1.1. Installation de Chantier**

Installation et balisage, pose du panneau de chantier.

Nettoyage des abords et balisage des aires de stockages.

Installation des moyens de levage (Monte charge, ...)

Préparation pour approvisionnement et enlèvement des gravats et déchets aux décharges spécialisées.

Réglementation de référence : Sans objet

Position : Suivant plan d'installation du chantier à fournir par l'Entreprise.

1.2. Echafaudages

Mises-en place d'échafaudages tubulaires sur la hauteur du Bâtiment, y compris système de protection réglementaire et toutes sujétions (A faire réaliser par une entreprise agréée).

Mises-en place d'un plancher en bois avec plinthes garde gravois et filet de protection au droit de l'intervention.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

1.3. Replie de chantier

Au droit de l'intervention, nettoyage général des lieux et toutes sujétions.

Réglementation de référence : Sans Objet

Position : Emprise générale chantier.

2 Réfections des Peintures et des Enduits

2.1. Nettoyage des noircissures et reprise de l'enduit extérieur à la chaux

Nettoyage à l'eau et au « karcher » des noircissures en façade ouest.

Révision et reprise de l'enduit à la chaux au droit des noircissures ci-dessus / Badigeon éventuel pour une parfaite finition.

Y compris toutes sujétions.

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.2. Révision et restauration des enduits intérieurs à la chaux

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Révision et reprise de l'ensemble des enduits à la chaux au droit des entrée d'eau ou d'humidité constatées après les pluies et sinistres de 2017.

Au niveau des murs altérés par les entrée d'eau au niveau de la charpente après révision de la couverture prévue au lot n°1.

Au niveau du trou de boulin qui devra être colmaté et rendu étanche dans le cadre de l'intervention du présent lot.

Badigeon éventuel pour une parfaite finition.

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.3. Nettoyage et peinture de la charpente altérée

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Nettoyage et brossage des altérations.

Mise en peinture des éléments altérés.

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

2.4. Nettoyage et peinture du voligeage jointif en châtaignier altéré

Conformément au § ci-dessus « Les travaux comprennent ».

Nettoyage et brossage des altérations.

Mise en peinture des éléments altérés.

Réglementation de référence : Sans objet.

Localisation : Suivant plan.

=====

A le, 2018

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

L'Entrepreneur

VISAS :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le..... 2018

La Personne responsable du Marché

Chapelle "San Michle" - Travaux de remise en état suite au sinistre de 2017						
Maître d'ouvrage : Commune de Castirla						
CDPGF Lot n° 2 - Réfection des Peintures et des Enduits						
N°	Désignation des Ouvrages	Unités	Quantité MCE	Quantité Entreprise	Prix Unitaire	Total
2 Réfection des Peintures et des Enduits						
1	Installation de chantier					
1.1.	Installation de chantier	Ens.	1			
1.2.	Echaffaudages	Ens.	1			
1.3.	Replie de chantier	Ens.	1			
2	Révision des Peintures et des Enduits					
2.1.	Nettoyage et enduit extérieur à la chaux	Ens.	1			
2.2.	Révision et restauration des enduits intérieurs à la chaux	Ens.	1			
2.3.	Nettoyage et peinture de la charpente	Ens.	1			
2.4.	Nettoyage et peinture du voligeage	Ens.	1			
TOTAL					H.T. T.V.A. 10 % T.T.C.	
<p>Les Quantités sont données à titre indicatif. Les quantités doivent impérativement être calculées et vérifiées par l'Entreprise sous sa seule responsabilité. L'entreprise s'engage sur un marché à montant global et forfaitaire.</p>						
A, le 2018			A, le 2018			
L'Entrepreneur <i>Signature et Cachet de l'Entreprise</i> précédé de la mention "Vérfifié, Lu et Approuvé"			Le Maître d'Ouvrage			